

**Procès-verbal des délibérations du conseil municipal
du 23 juin 2017**

L'an deux mil dix sept, le vingt trois juin à 20 h 00 à la Mairie, le Conseil Municipal de LAUTENBACH-ZELL/SENGERN s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur J-Jacques FISCHER, Maire.

Présents : Matthieu BOECKLER, Pascal SCHMITT, Pierre MUTZ, Valérie GOUAILLE, Véronique FISCHER, Michel ZINDERSTEIN, Richard KARMEN, Bernard HERRGOTT, Christophe EHRHART, Kévin HAMMERER, Philippe SCHMUCK.

Absents excusés : Matthieu PFEFFER, Valérie KRATZER, Noël ARNOLD.

Absent non excusé :

Ont donné procuration : Matthieu PFEFFER à Pierre MUTZ, Valérie KRATZER à Christophe EHRHART, Noël ARNOLD à Philippe SCHMUCK.

ORDRE DU JOUR

- 1° Désignation du secrétaire de séance
- 2° Approbation du PV du 13 avril 2017
- 3° Adhésion à l' Association Nationale des Elus de la Montagne
- 4° Rapport sur l'eau 2016
- 5° Remboursement prêts Fonds Forestier National
- 6° Rapport sur le fonctionnement de la Communauté de Communes
- 7° Echange de terrain
- 8° Cadeau de départ du Père Damien MOGLO
- 9° Travaux éclairage public - Grand'Rue et rue du Geffental et Monument aux Morts
- 10° Rythme scolaire
- 11° Réalisation des heures supplémentaires et complémentaires
- 12° Divers

1° DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner un secrétaire de séance : Fabienne HAMMERER est désignée à l'unanimité.

2° APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 13 AVRIL 2017

Après lecture, les membres du Conseil Municipal, approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 13 avril 2017.

3° ADHESION A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DE LA MONTAGNE

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Lautenbach-Zell/Sengern étant située en zone de montagne peut adhérer à l' Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM). Cette association, créée en octobre 1984 à l'initiative d'élus de toutes les sensibilités politiques, a pour objet de représenter les collectivités de

montagne (communes, intercommunalités, départements, régions) auprès des pouvoirs publics, pour obtenir la mise en œuvre d'une politique vigoureuse de développement de ces territoires, comme l'engagement en a été pris dans la loi Montagne.

L'Association a comme objectif prioritaire le renforcement des moyens d'action des collectivités de montagne. De plus, elle apporte des services directs à ses adhérents : information (revue "Pour la Montagne", fiches techniques), conseils, assistance technique, etc.

Les instances de l'Association sont l'Assemblée Générale, le Comité Directeur, qui comprend des représentants de tous les massifs, et le Bureau. La présidente est actuellement Marie-Noëlle BATTISTEL, députée de l'Isère, et la secrétaire générale, Annie GENEVARD députée du Doubs.

La cotisation comprend une cotisation de base de 18,04 €, et une cotisation par habitant entre 0,1466 € et 0,0567 €, auxquelles s'ajoutent une cotisation par résidence secondaire entre 0,2254 € et 0,3387 €, et l'abonnement facultatif à la revue *Pour la Montagne* de 38.64 €,

soit pour la commune de Lautenbach-Zell/Sengern, une cotisation total de **218,24 €**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Mr le Maire,

- vu l'ensemble des caractéristiques de l'Association Nationale des Elus de la Montagne,
- vu le montant de la cotisation annuelle pour adhésion,
- considérant qu'il est opportun pour notre commune d'adhérer à cette instance,

Après en avoir délibéré,

- **DONNE SON ACCORD** à l'unanimité pour **ADHERER** à l'Association Nationale des Elus de la Montagne, 7 rue de Bourgogne 75007 Paris ;
- **AUTORISE** Mr le Maire à signifier cet accord ;
- **VOTE** la somme de 218,24 € nécessaire au paiement de la cotisation pour l'année 2017.

Mode de calcul de la cotisation :

- cotisation forfaitaire de base	18,04 €
- cotisation proportionnelle au nombre d'habitants d'habitants*	0,1466 à 0,0567 € x nb
- cotisation proportionnelle au nombre de résidences résidences secondaires	0,2254 € à 0,3387 € x nb de
- abonnement à la revue "Pour la Montagne"	38.64 €

* Cotisation dégressive à partir de 5000 habitants.

4° RAPPORT SUR L'EAU 2016

Le rapport annuel 2016, sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable est approuvé à l'unanimité.

5° REMBOURSEMENT PRETS FONDS FORESTIER NATIONAL

Mr le Maire informe les Conseillers, que le montant exact du remboursement du prêt contracté en 1957 aux Fonds Forestier National, lors de la coupe dans la parcelle 21 est de 5 150,19 € (capital + intérêts) au lieu de 4 947,20 € (voir délibération du 13 avril 2017). Le Conseil approuve à l'unanimité le nouveau montant.

6° RAPPORT SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le rapport d'activités 2016 de la FloRiom, est présenté au Conseil, qui en prend acte avec une remarque de Mr Matthieu BOECKLER : nuancer l'annonce d'un résultat excédentaire par l'effacement d'une créance de 350 000 € par la CCRG.

7° ECHANGE DE TERRAIN

Suite à un entretien en date du 12 juin 2017 avec la SCI KEZIA, Mr le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'échanger les parcelles cadastrées : section 1 n° 296 - 297 - 298, d'une contenance totale de 14 a 07 situées le long de la Lauch à la SCI KEZIA contre une partie de la parcelle 158 section 7, après arpentage (par la commune) de celle-ci (petit parking Grand'Rue). Cet échange est fait sans soulte, ni compensation.

Le Conseil décide à l'unanimité de procéder à l'échange des deux terrains (SCI KEZIA cède à la Commune une partie de la parcelle 158 section 7, après arpentage et la Commune les parcelles cadastrées : section 1 n° 296 - 297 - 298). La Commune procédera à l'acte notarial.

Deux délibérations avaient déjà été prises concernant ces terrains

-le 22 mars 2007

-le 12 avril 2016 pour la cession du terrain uniquement, mais qui n'a jamais été transcrit .

8° CADEAU DE DEPART DU PERE DAMIEN MOGLO

Suite au départ après 10 ans de bons et loyaux services, notre chargé d'âmes Père Damien MOGLO nous quitte pour une autre commune. Il est convenu avec les autres Communes Linthal, Buhl, Lautenbach, Murbach, de lui offrir un cadeau en commun. Chaque commune participera à la hauteur de 250 € pour le financement d'un voyage à Rome.

Le Conseil à l'unanimité, décide d'offrir un cadeau de 250 € au Père Damien MOGLO.

9° TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC - GRAND'RUE ET RUE DU GEFFENTAL ET MONUMENT AUX MORTS.

-Eclairage public rue du Geffental : marché attribué à Réseaux Lumière d'Alsace pour un montant de 41 645 € HT.

- Eclairage public Grand Rue : marché attribué à Réseaux Lumière d'Alsace pour un montant de 34 150 € HT.

- Réfection du Monument aux Morts : marché attribué à Alex TP pour un montant de 12 838 € TTC.

10° RYTHME SCOLAIRE

Mr le Maire rappelle la réforme des rythmes scolaires en 2014 initiée par le décret PEILLON n° 2013-77 du 24 janvier 2013 imposant le passage à 4,5 jours de classe par semaine. Aussi et conformément aux propos de Mr Emmanuel MACRON, nouvellement élu Président de la République, Mr le Maire explique aux membres du Conseil

Municipal, que Mr MACRON avait annoncé lors de ses interventions publiques durant la campagne de la présidentielle, le principe du retour au libre choix des communes en termes d'organisation des temps scolaires et notamment le retour possible à une semaine de 4 jours dès la rentrée scolaire 2017/2018.

Mr BLANQUER, Ministre de l'Education, a en effet défendu le pragmatisme affirmant qu'il n'y a "aucune étude qui prouve que 4 jours sont mieux que 4,5 jours, ou l'inverse". Ce qui compte, "c'est que sur le terrain ce soit les acteurs qui définissent".

Après un sondage auprès des parents et suite aux résultats de celui-ci en accord avec le Conseil d'Ecole et le Corps Enseignant, Mr le Maire propose aux Conseillers le retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2017/2018 et le maintien des activités périscolaires .

Le Conseil après avoir délibéré, valide par 13 voix et 2 abstentions (Pierre MUTZ et Matthieu PFEFFER) le retour de 4 jours de classe par semaine dès 2017/2018 ainsi que le maintien des activités périscolaires et autorise Mr le Maire à entreprendre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce retour dans la commune de Lautenbach-Zell.

11 ° REALISATION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIRES

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif au régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

- de rémunérer les agents à temps complet et à temps partiel, qui peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires, en raison des nécessités de service et à la demande (du Maire, chef de service...), les agents titulaires et non titulaires à temps complet et à temps partiel de catégorie C et de catégorie B, relevant des cadres d'emplois suivants :

- adjoint technique,
- adjoint administratif,
- adjoint d'animation,
- ATSEM,
- rédacteur.

Le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent à temps complet ne pourra excéder 25 heures par mois.

Le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent à temps partiel ne pourra excéder un nombre égal au produit de la quotité de travail à temps partiel par 25 heures.(exemple pour un agent à 80 % : 25 h x 80 % = 20 h maximum).

Il décide également de rémunérer les agents à temps non complet qui peuvent également être amenés à effectuer des heures complémentaires en plus de leur temps de travail, en raison des nécessités de service et à la demande (du Maire, chef de service...), les agents titulaires et non titulaires à temps non complet suivants :

- adjoint technique,
- adjoint administratif,

- adjoint d'animation,
- ATSEM,

Le nombre d'heures complémentaires effectuées par les agents à temps non complet ne peut conduire au dépassement de 35 heures par semaine (les heures effectuées au-delà de 35 heures par semaine relèveront du régime des heures supplémentaires).

12° DIVERS

Mr Pierre MUTZ, demande si nous avons des nouvelles de la Communauté de Communes concernant la compétence eau.

Réponse de Mr Pascal SCHMITT : toujours en attente des réponses par écrit suite aux questions envoyées à la Communauté de Communes.

Mr Matthieu BOECKLER informe le Conseil, qu'un projet, porté par le Rimlishof (s'il est subventionné par le Conseil Départemental) d'animation, repas, après-midi récréative, etc... sera proposé aux plus de 65 ans, ils pourront même être véhiculés si besoin. La Commune pourrait être sollicitée pour l'information du public concerné.

Mr Pierre MUTZ demande si le poste de Mr Hubert RIETHMULLER sera remplacé.

Mr le Maire répond : que pour l'instant, il fait encore partie de l'effectif jusqu'à fin août.

Séance levée à 21 h.

